

est. a. ¹⁷⁶³ ^{Reb. 1763}
ma. ¹⁷⁶³ ¹⁷⁶³ ¹⁷⁶³
— **Wagols**



de ma vie, celui où vous
m'avez payé l'objet de votre
intérêt doit tenir la première
place dans mes souvenirs.

Cussi, veuillez bien croire,
Messieurs et vénéral protecteur,
que je resterai toujours
votre très respectueux et très
reconnaisant serviteur,

L. Lajoie

M. J. Lajoie
G. Lajoie

Agde le 20 xbre 1891



Messieurs Aînés Protecteur,

La joie est chez nous,
car un beau garçon vient
de nous naître.

Son heureuse apparition
est la réalisation d'un
de mes rêves les plus chers.

Je désirais un garçon, et
j'en ai maintenant un
solidement constitué. Mon
bonheur est sans bornes.

Je sais que vous en
prenez la plus grande part.
C'est pourquoi je ne suis
essayé de vous l'annoncer.

Mais ce n'est pas là
l'objet le plus important
de cette lettre.

Ma principale préoccupation
a été de vous exprimer
encore une fois tous
mes plus vifs remerciements

pour la peine que vous
continuez à vous donner
pour moi.

Vous aplanirez petit à petit
toutes les difficultés qui
semblaient d'abord devoir
m'empêcher de progresser.
Vous ne me laissez que le
soin de bien remplir
mes devoirs professionnels.

Vous m'obligez à avouer
que j'en étais un peu gêné
par la fortune et à
reconnaître que, parmi
les plus beaux jours

Banquet-sur-meur, le 10 juillet
1835.



Messe chez Monsieur de Laage.
Dulhieu

Je n'entre de bonheur si
j'avais été appelé par mon
fils Pierre, atteint d'un bouton
de mauvais nature à l'avant
bras droit qui se propage
l'influre de la main droite et
de bras. Vous est étot le
pauvre n'a pu, bien et avant
bien, faire ses compositions pour
l'école de Sauter de Lyon.

Je suis désolé de ce qui m'arrive,
je n'ai pas de chance du tout
avec mes fils.

Je vous remercie de l'annonce
que vous avez faite pour Pierre,
qui aura prochainement renouer
à l'école de Lyon - au

prochain concours de 1896, et
sera limité et comme en
Novembre prochain il sera
appelé sous les drapeaux pour
un an, il n'aura pas le temps
au régiment de préparer son
examen.

Monsieur Lucien a composé
à Londres le 2 juillet
pour l'enregistrement. Il
travaille sur ses notes, car il croit
avoir assez bien traité les questions
posées à l'écrit et après être
l'écrit admissible.

Comme je vous l'ai fait
savoir, M. Cutzack a dû
s'occuper à Paris le soir
du 6. M. Cutzack pense que le

crédit de 1800.00, alloué
pour ce travail, sera retiré
par le Ministre. Ce sera
regrettable; nous le devons
au Conseil Municipal de
Banyuls, si plutôt à notre
municipalité, qui fait marcher
les conseils généraux et quelques
maires. Les biens font le nombre.

Pomptant que vous êtes un
diligent je vous adresse
mes lettres à Paris.

Bonne nuit, Cher Monsieur
de Lécour, Luthiers, le superieur.
Salutations de votre tout dévoué.

J. Bayot.

que vous avez bien voulu faire
aux fiancés pour mes fils aînés.
Je vous ai ^{annoncé} écrit à vos Fils que
mes jeunes fils, ne pouvant se
servir de leur main droite, n'avait
pu faire ses compositions pour
l'école de Saint Louis, c'est
regrettable, car on nous en
prochaine il devra entrer au
régiment et ne pourra pas se
préparer pour l'année prochaine.

Je vous adresse, ci-joint, deux
extraits de journaux sur le
révélé par moi. Le petit
monna est tiré de "L'Éclair" de
Paris. "L'acte du Comité National
de Montpellier"

Je suis très en courtoisie de ce
qui se produira.

On m'annonce à l'instant que nos
élites émouvent à se porter candidats
aux prochaines élections.

Je vous prie, Messieurs de
Monsieur de la Roche, de m'adresser
solutions de votre part.
Bonne nuit.

Banyuls-sur-Mer, le 20 juillet
1895.



Mes chers Messieurs
de la Roche, Oubiers,

Je vous ai l'instant votre
lettre qui est courante et
m'empêche de répondre.

C'est Madame Rolland ma
belle sœur qui a gagné son
procès en appel contre le
commune de Banyuls et l'Etat
qui avait été mis en cause pour
le tribunal de Céret. Mon
affaire qui est relative à
celle de Madame Rolland est
très gagnée, j'attends le résultat
de cette affaire pour faire marcher
les miens, qui sera mes ac-
cords au tribunal de Céret après
signification de l'arrêt de la
Cour de Montpellier.

C'est un succès très important

pour nous, qui a produit son effet
sur le Conseil Municipal qui
est au avis. Le fusils de
poussière us cassation, mais comme
le message se fait trop indigeste,
on va faire des Vissacbu pour que
l'Etat veuille bien aller seul
à la cassation, sauf à partager
à l'usage le gain en cas de réussite.
Il est certain que l'Etat se
tiendra pour battu et ne bougera
pas.

Comme conséquence de cet échec
le conseil Municipal abaissera
en matière de l'exception d'inefficacité
non partielles les procès et les
travaux mesurés nous avons
été us l'Etat pendant 5 ans.

on dit que la Commission n'est qu'une
protestation contre l'arrêt de la
Cour, qui sait ce que décide la
Commission, car dans pareil cas il
y a motif de cassation.

Les conseillers dissidents n'ont
protéger tous avec quelques
hésitations. Ils insistent quand même

une autre liste soit opposée à la
leur.

L'arrêt de la Cour nous maintient
propriétaires ^{partage} entre nos voisins et
la caduque sur 14.50 la largeur.
Et dire qu'on n'a pas voulu nous
aider, moyennant gros écus et le
travail pour le Canal, la largeur
de 2.500 la terrain devant la maison.
à la Mairie on s'est attardé.
on dit que nous avons accusé
la Cour de Montpellier.

Mercredi dernier, le dossier de la
petite affaire était entre les mains
de M. Lefebvre - je vous prie de lui
dire qu'il aura été saisi. Si
le conseil Général n'avait pas
formulé une réserve sur le petit
libéralisme, les pouvoirs, pendant
l'interim de ces élections, le
constatent, mais en présence
de l'opposition des Conseils
Général, M. Lefebvre laissera
les choses au l'Etat.

Je vous remercie de l'information

Veuillez agréer,
Monsieur le Sacre Catholique,
les respectueuses salutations de
notre tout dévoué,

J. Bayle,

PONTS ET CHAUSSEES

DÉPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

Services Maritime et Hydraulique

ARRONDISSEMENT
DE L'EST

SUBDIVISION
DE
PORT-VENDRES

Port-Vendres, le 2 Mars 1891.



Le Conducteur Principal des Ponts et Chaussées,

A M

Monsieur le Maire
de Sacre Catholique,

La Délégation municipale de
Banyuls et Vicq : C'est M.
Bayle, conseil municipal non
révisé, qui est Président de
la Délégation en fait fondateur
de Maire, les deux adjoints sont
Estabé Jacques maire et Bayle
Jules mon père, conseil municipal
tout opposé au projet qui vient
de passer la commune et à la
vente de l'emplacement de l'annexe
récente.

Les votes des sections Municipales et

pas mesurés, mais d'ja les
principaux commissionnaires. Le Marché
des Oignons (ce marché). Les P^{rs} se
réunissent pour assister une liste
ou l'ait aussi que son nombre de
commissionnaires ne se représenteront
pas, mais je n'en suis sûr. en fait
même que le grand monsieur et l'homme
Marché n'en veut plus, qu'il
l'aurait délaissé. Mais je sais ce
qu'il m'en tenir sur ses observations.
Une probables élections partielles
de gros Paig de nos sera pour
eux. mais je ne pense pas que les
prêtres se résistent. Ils savent
maintenant que les que nous
aurons une municipalité opposée à
la vente de la tobacco. je leur
fais valoir en terrain missionnaire
au phare et les terrain pour le
domaine d'écou. J'en ai fait la
proposition formelle aux prob'onnaires

prêtres.

J'aurais de vous adresser le souscription
que je vous envoie sur les commissions
que vous avez bien voulu faire pour
mon fils contre l'impôt de l'impôt.
Il en veut son admission. telle et est
censé pour passer l'oral de l'
détacher prochain à Pau.

M. Lafont a écrit son rapport sur
le G. Barcollin de Bayonne - M. Royer
qui est d'avis de supprimer le vic. et
de l'écouter l'opinion à cette circonstance
et l'a proposé au Comité de l'Assemblée
l'affaire au conseil général qui
ne se réunira probablement. Je pense
que les conseils généraux, pour ne pas
se séparer, partagera les mandats
sur le M. Royer, et rejettera
le projet. Je vous tiens au
courant de ce qui aura lieu de
conseil général.

Je vous remercie aussi sur la
préparation de nos élections municipales
et sur la composition de la liste
de préférence.

Veuillez agréer, cher Monsieur
de Lacaze-Duthiers les
repectueuses salutations de
votre tout dévoué.

Bayle.

PONTS ET CHAUSSEES

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Services Maritime et Hydraulique

ARRONDISSEMENT
DE L'EST

SUBDIVISION
DE
PORT-VENDRES

Port-Vendres, le 6 Août 1893



Le Conducteur-Principal des Ponts et Chaussées,

A M

Mon cher Monsieur
de Lacaze-Duthiers.

Je vous confirme ma précédente lettre
en s^e du mois d'Août que je vous
ai adressée à las Fous par laquelle
je vous ai annoncé l'admissibilité
de mon fils aîné Gustave, candidat à
l'inscription qui est convoqué pour
le 4 Octobre prochain pour aller
passer l'ordat à Pau. Je vous remercie
de ce précieux succès que je dois à
vos bienfaits au militaire des
Finances.

Dans votre lettre du 2 courant, vous
m'informez du projet d'habilitation
à construire du Fontauté en
remplacement de l'ancien Darsen et
d'arrêter, quasi qu'en disant mes vœux

Démissionnaires, au vis-à-vis Amiral
du Laboratoire.

Il n'y a aucun intérêt à réunir
la commission Nautique l'année
par le Conseil Général, dont les
membres désignés par l'autorité
locale, se basant à priori opposés
à la construction du petit
d'Ascacé. C'est parce que cette
commission n'offrirait aucune garantie
que M. Cutzach n'en demande pas
la réunion. S'il était possible
de choisir des membres du Port, du
sur de Cottéville, connaissant bien
les lieux, des hommes indépendants,
l'affaire pour recevoir une solution
favorable.

Le rapport de M. Cutzach, qui sera
communiqué au Conseil Général dans
sa prochaine réunion, fait toutes
références sur l'affectation de l'ancien
d'Ascacé qui restera quand même une

dépendance du Visir et ne sera pas
remis à l'usage du public, si le d'Ascacé
projeté est adopté par cette assemblée.

Cette réunion fera elle modifiera peut-être
l'opposition systématique de la
majorité du Conseil Général.

Les électeurs de Banyuls sont
convoqués pour le 18 Août pour élire
19 conseillers en remplacement de 19
démissionnaires - On dit que 4 ou 5 anciens
conseillers ne brigueront pas les suffrages
des électeurs. On en nombre serait
le dernier Mairie Lapey. Par contre
on dit que l'honorable M. March qui vient
d'être fait Chevalier du Mérite Agricole
se présentera Cancl. Nat.

Je vous tiendrai au courant des
incidents qui se produiront durant la
phase électorale. Le programme des
candidats sera le suivant:

«Vote de l'implacement de la route
«et poursuite de l'annulation de l'arrêté
«de la Cour de Montpellier» qui a
détruit la commune, c'est-à-dire,
«de nouveaux procès à l'horizon et
«de nouveaux impôts à créer»

pour les élections du 18. Comme il
ne surgira aucune liste opposante
la liste pourra au second tour
ou l'it que les marins, qui n'ont
pas voulu leur mandat, s'abstiendront.
C'est le Duciel, et moi, a qui l'on
avait promis de supprimer les
contributions, qui votera et fera
l'élection. Le procès est posé,
les contributions seront augmentées,
mais le peuple vote de bon sens.

On m'a annoncé aujourd'hui
que le dernier maire qui ne
voulait rien être, pour rendre
conseiller Municipal, en sera
ou être porté candidat pour le
18 avril.

Justly again,
Cher Monsieur le Lucase Dutbiers,
Les respects et salutations
de votre dévoué serviteur,
J. Bayou,

PONTS ET CHAUSSEES

DÉPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

Services Maritime et Hydraulique

ARRONDISSEMENT
DE L'EST

SUBDIVISION
DE
PORT-VENDRES

Port-Vendres, le 10 Avril 1895



Le Conducteur Principal des Ponts et Chaussées,

A M^r

Monsieur Monsieur
de Lucase Dutbiers.

Je vous a l'instant votre lettre
de 9 avril à laquelle je
m'impose le répondre.

J'ai en effet M. Dutbiers qui
m'a parlé de l'affaire de
l'édification projeté. Son rapport
qui malheureusement paraît et la députation
municipale de Banyuls L'été
transmis aux Commissions Publiques
Sans être communiqué au Conseil
général des Pyrénées-Orientales.
Ce conseil n'a en pas ainsi à
réclamer son opposition de
commencer au projet de l'édification.

Dans leur rapport, M. Luthy et
M. Roysse ont l'avis qu'il n'y
a pas lieu, si le D. barcadère projeté
n'est pas exécuté, de valoir l'ancien
à l'usage du public, le D. barcadère
faisant aujourd'hui partie intégrante
du Vivier.

Soyez sans crainte sur l'issue de
cette affaire, que si qu'il advienne
vous resterez sans conteste le
seul et unique possesseur du D. barcadère
actuel.

Il peut se faire même que l'adminis-
tration passe outre à l'opposition
des maîtres, et que de la dite
Municipalité, et ordonne la
construction immédiate du
D. barcadère. Mais pour sur
les ministères de Travaux publics
et de l'Instruction Publique,
sur l'avis de M. M. les Ingénieurs
pourrait une décision favorable

conservant à nouveau les Droits
imprescriptibles du Laboratoire
usage sur l'ancien jeté.

Quant aux 500^{fr.} C'est pour
moi une affaire mise depuis longtemps
en sommeil. Elle fut mise à
l'ordre du jour de l'ancienne
Municipalité pour faire de la
popularité et de la réclamer et d'abord,
aux dépens des intérêts de la
commune.

On ne parle plus de poursuites en
opposition contre l'arrêt de la com-
de Montpetit qui a condamné
la commune dans l'affaire des
terrain entre ma maison et l'ancien
jeté; terrain qui nous appartient
aujourd'hui en entier. Et bien que
payer la somme de 2000^{fr.} et
l'implacement du fumet, il ne fut
pas possible d'acquiescer le $\frac{1}{3}$ de
la surface de ce terrain.
L'ancien conseil prépare sa liste

cessant de venir qu'il aura
simplement abandonné et
le Laboratoire Arago.

je n'ai pas eu le temps de
vous annoncer sur Banyuls.
je vous souhaite parfaite
santé et vous prie d'agréer.
Cher Monsieur de Lacaze Duthiers
les respectueuses salutations de
votre tout dévoué.

Bayle.

Port. Ver. Des. le 20 Août 1875.

Monsieur Monsieur de Lacaze Duthiers,



Les élections municipales pour
compter les 19 conseillers démission-
naires ont eu lieu dimanche à
Banyuls. Les démissionnaires
se sont présentés et ont été élus
sans concurrents par 340 voix
sur 361 électeurs.

Pour stimuler les électeurs, les
bulletins de vote et les circulaires
ci-jointes qui est un extrait
de l'Indépendant de Perpignan -
orientales, ont été distribués à
l'insu de la mairie. Cette
circulaire qui est une protestation
simulante contre l'usage de la
courbe de Montpellier qui
confirme nos droits sur le terrain
de la place au droit de voter

maison, ensemble avec leurs statuts
qui probablement leur charge
seront supprimés.

Cette circulaire sera je l'espère
l'objet de poursuites à la
suite du procureur de la
République, quoiqu'il y ait
l'adjonction d'aujourd'hui les
19 émissaires protestent contre
cette publication, qui est l'œuvre
d'après eux. De ennemis de la
Commune

Grâce à cet écrit ils ont été
élus au premier tour.

La jour de l'élection, l'ancien
maire March et le dernier
maire Casimir Jagoz ont été
par affiches à la porte de
la mairie qu'ils n'étaient pas
candidats. Malgré leur délitement
ils ont été élus. Je crains que

le jour de l'installation du
conseil, ils ne refusent pas
l'un et l'autre l'écharpe de maire
et d'assist pour marcher droit
à la Commune, comme ils ont leurs
alliés.

Malgré ce décret qui n'est qu'appar-
ent, le conseil municipal de
Banyuls commence à dissimuler
quelques élus qui ont été portés
à leur tour comme candidats,
annoncent qu'ils vont émissaires.
Si une requête est faite à Banyuls
sur l'origine de la circulaire,
on devra à peine voir disparaitre
comme les autres, je crains qu'avant
peu nous serons appelés à
nouveau à faire les élections
commissaires.

Le conseil général s'est réuni
hier, je vous tiendrai au

La séance par. C. P. F.

Quitté à six heures Monsieur
de Laragey Gauthier, après les
respectueuses salutations de votre
haut dignité.

J. J. Gogly.

Cont. Vaudou, Le 26 Avril 1895



Monsieur Monsieur de Laragey Gauthier

La section du conseil général a
pu être samedi dernier. Sans sa
différence si ce conseil n'a
pas manqué de séduire en votre
honneur contre vous et contre le
laboratoire Vaudou. Je suis
certain que le conseil du conseil
général et de quelques municipalités
de Bangey, passera à approuver
les attaques dirigées par M. Pons.
notre conseil municipal de
Bangey qui va être installé
dimanche prochain, s'imposera
tous les jours, de m'a convenir
en matière la Commission du conseil
maire M. J. J. Gogly et de son adjoint
l'honorable March, et est fort
probable que d'ici à dimanche.
D'autre part ainsi les quatre de

qui sera Maie. Au poste
de Commanbant Si qui sera porté
par les amateurs de Cassation.
Au dit. même que le Conseil ne
sera pas d'ici au prochain en
nombre. Ce serait alors la Sibache,
qui au post d'ailleurs tarder
l'assoir.

J'ai oublié de vous donner
l'adresse de l'examinateur de
mon fils qui sera à Paris le
4 Octobre prochain. C'est M.
Sache, sous chef du personnel
à l'Administration Centrale de
l'enseignement et des Domaines.
Paris. Les autres examinateurs sont
le Directeur et le Procureur, un
régent dans chaque Centre d'examen.
C'est au Docteur M. Sache qui
dirige les examens, c'est ce qu'il
a lui seul qui'il y a lieu de
recommander mon fils.

entre les démarches que vous voudrez
bien faire pour mon fils Louis.
candidat à l'enseignement. Je vous
recommande à votre diligence pour vous
prier de venir en aide à mon neveu,
Hippolyte Douzans, élève du val de
grâce, qui termine l'ici à la fin de
Maie. en raison de sortie de
l'école. Je vous prie de le
recommander à M.^r Mathieu,
Directeur du Val de grâce pour
qu'il veuille bien lui donner son
bon classement de sortie.

Le Conseil général n'a rien dit
sur le D. Douzans projeté. Si
la municipalité qui l'a fabriqué
d'ici au prochain, savait à disparaître tout
s'arrangerait. Espérons qu'il en
sera ainsi.

Je vous adresse une partie de
Russie et l'Inde'sueurs, contenant
de Russie. En attendant dirigés contre
nous et la physiologie de

Saint-Brieuc, le 7 novembre 1895.



Monsieur le Ministre
des Archives

général, toujours la visite
de M. Lutz, pour fixer
l'emplacement de l'installation
à construire à Banguet sur la
plage de Tautavel. Si je vous
en faisais votre plus haute
recommandation, il avait consenti
sur mes instances à se reporter
de la maison des les voisins
au lieu de l'angle du bâtiment
principal du laboratoire, mais
je pensais qu'à la suite de
votre dernière lettre il serait
allé plus loin dans ses excursions.
S'il ne vient pas avant de
commencer les travaux j'en ai le
soin pour tâcher d'obtenir

de l'établir au point que
vous avez bien voulu m'indiquer
ou le plus près possible.

Mon fils candidate à l'Université
peut que c'est maintenant le
moment d'agir aux Finances en
son faveur, on l'en doit procéder
au classement des candidats admis.
Je vous prie, cher Monsieur
de Lacaze Dubois, de vouloir
bien faire notre démarche et
nous en remercier.

Veuillez agréer,
cher Monsieur de Lacaze Dubois,
les respectueuses salutations
de votre dévoué.

Bayly

pour l'établir au droit de la 2^e
feuille du Laboratoire, à côté
de l'escalier d'entrée. Cette
construction qui vaît au Tribunal
fait tout enier et passera au
Conseil Général, n'a soulevé
aucune réclamation si qu'elle est
notée dans les phases d'orientation,
par même M. Jurgel qui l'a en
l'est déclaré très satisfait du point
qui a été choisi.

Me us'annoncé à l'instaut le
mariage de votre sa. patronne
Barbara ^{MARIE} avec sa fille qu'il
fignifiait depuis plusieurs
années.

Agisiez, cher Monsieur de
Lacaze Gethiers, mes
respectueuses salutations.

J. Pagan.

Baugub. sur. mer, le 18 Novembre
1899.

Monsieur de Lacaze Gethiers,
Membre de l'Institut de France.

Cher Monsieur,

Je vous remercie encore une fois
du nombreux renseignement que
vous avez bien voulu faire au
faveur de mon fils Jean-Ditot
à l'Université. Le résultat
des examens ne peut tarder à être
connu; il sera sans doute favorable
je l'espère.

L'affaire des terrains devant
ma maison suit son cours.
Nos municipaux ont l'air
le 19 Octobre leur pourrai
au greffe de la chambre des
requêtes de la Cour de cassation.

aux fins d'être admis à porter
l'affaire devant la Cour de
cassation. Comme les Paris
et autres hommes politiques
influents du pays sont travaillés
en faveur des March et C^{ie}
(March quoique maire d'Angoulême
conduit toujours les affaires de
la commune, c'est lui qui
prépare les délibérations, qui va
à la Préfecture), nous aurons
pour contrebalancer l'influence
des hommes politiques amis de
la Municipalité, bien préparés
les dossiers de cette affaire et
me rendre à Paris pour donner
tous renseignements à l'avocat
qui aura été choisi par madame
Rolland, à l'assisté même
dans la préparation de leur
mémoire afin que rien ne manque

que tout soit dit.

Après avoir pu être à Liset et un
appel à Montpeller, aller en
cassation, c'est par trop fort, c'est
porter l'argument des irrévocables.

En copie beaucoup sur la politique
qui les a mené jusqu'à
ce jour, je accepte qu'il en sera
de même en cassation. Mais pour
me assurer la justice mes sources
beaucoup de mal.

Il m'est nécessaire de venir séjourner à
Paris, qui aura lieu en janvier
prochain, j'aurai l'honneur de
vous présenter mes hommages et
de vous demander votre concours
s'il est nécessaire de faire
quelque démarche.

La libération est commencée,
la substitution de bitou est
d'ores et déjà faite sur l'ordre de
M^{rs} Rolland - j'ai obtenu de
M^{rs} Rolland de la Préfecture

procès-verbaux qui sont d'être conservés par
un arrêt de la Cour de Montpellier
et qui se l'épave, quasi qu'il se passe,
une manifestation par la cour de
cognition.

Que les Marchés et leurs successeurs sont
compétibles de cours après tant de
conflicts. grâce à une loi populationnelle
de Bagnols, yalis si possible, de
hospitalière sont devenue le refuge
de nombreux de tout pays. de travail
et de la justice.

Les travaux de débarras, assistés
par moments par le mauvais temps
sont terminés à la fin du mois.
je n'ai à vous signaler aucune
opposition sur ces travaux qui seront
appréciés par le public bien passant.

Messieurs les Messieurs
de Lacaze Outiers, les expertises
calculatives de votre dévoué
travaux.

Bagnols.

Bagnols, sur. sur. le 9 Décembre 1895.



Monsieur de Lacaze Outiers,

Il ne passe à Bagnols de faits très
graves. Vous savez que ma voisine M.
Pottand, ma belle sœur, épouse de
M. Pottand, receveur buraliste, a
gagné son procès devant la cour d'appel
de Montpellier, contre la commune
de Bagnols et l'état, procès relatif
au terrain situé de vant sa maison,
et pour la partie qui me concerne
située devant mes maison, sous avoir
bien voulu offrir au Maire une
Commune Municipale les sommes de
3000^{fr} et le terrain nécessaire pour
la construction de l'avenue qui devait
être faite par vos soins et deniers.

Ma belle sœur, pour mettre à
exécution l'arrêt de la cour, commença
lundi dernier les travaux de clôture,
et s'est vu opposer de suite, le Maire
à la tête de plus de cent personnes
obstruant les opérations de travaux et
fit ainsi couler les fondations de la maison
pour renverser les fondations du mur.
Les voisins de Madame Pottand

en présence de jacobin abus de pouvoir
ou retirèrent. Messrs. Duvet, et à
Dieu, deux jours après, le même succès
furent eus sur Chaubin, cette fois-ci,
en présence d'une brasserie appelé par
Madame Rolland, de pieux instat les
le Maire Victor Baillie, successeur
de March, eint de son égarpe
se voblet sur les lieux un l'avant
prière plus de cent hommes, femmes
et enfants, criant, vociférant, armés
des pelles, pioches &c. Comme la
première fois, malgré la présence de
l'huissier, le public obtint l'arrêt
du travail et fit connaître les feuilles
ce qui fut constaté séance tenante en
présence de deux témoins par l'huissier
appelé. Pour éviter toute ostension
après laquelle court le Maire, le
successeur de Madame Rolland se
retirèrent sans d'aucune force.

Cette affaire, ou à l'assent de l'association
de l'arrêt de la Cour était copier
longtemps préparé par nos ennemis,
Maires, conseillers Municipaux
&c. Dans cette affaire la population
avait été relatée avec calme et elle
n'avait pas été excitée par les mêmes,

les correspondants de la feuille de
Espignau et autres lieux.

Depuis deux jours une pétition inspirée
par le Maire Baillie se signe contre
M^r Rolland, susalite, qui diffère
uniquement dans le press contre la
commune, les intérêts de sa femme,
ma belle sœur et les miens propres. Veuillez
bien, cher Monsieur de l'Académie, Duchesne,
faire une démarche auprès de M^r Catusse
et auprès de M^r Doucet, pour s'efforcer
dans l'auif de instruire de la Municipalité
et surtout l'appeler de trop naïf
De l'auteur, l'avis au public, le
beau-père de l'organe, tous deux créatures
de M^r Paris.

Rolland est très estimé et très bien
noté de l'Administration de Contributions
indirectes. Il ne doit être ni sacrifié,
ni même déplacé, de l'état de subsides
sont trop bas. Vingt ans d'insuccès
veux sans dans la lice.

Dans cette malheureuse affaire de
trois que nos ennemis ne l'ont fait,
Rolland se toujours, de la de l'Etat,
s'ont très conciliant. Comme j'ai moi
avait demandé de faire l'acquisition
d'une parcelle de terrain qui n'est
appartenait depuis un temps immémorial,

Banyuls, sur mer, le 23 2^e du 1891.



Mon cher Monsieur de Lacaze Duthiers,

L'affaire de M^{rs} Rolland
peut mauvaise tournure. Et
son il a été appelé par son
Directeur à Perpignan et je
craie beaucoup qu'il ne soit
sacrifié. Je ne l'ai pas vu
à sa sortie; il est fort
probable que son Directeur
a reçu des ordres de son
Administration pour qu'il
soit sacrifié.

Un alligé parait. il se hast
line la tranquillité publique
dans Banyuls. Et qui s'en
a excité, a excité la population.
C'est le Maire actuel et ses
pétitions. Pourquoi?
Car qu'ils ont pris un
appel le premier. Si j'illumet

passage.

Il paraît que M. de Dupont
Brisson, par l'intermédiaire
l'un ami commun, fait des
démarches auprès de M. Catusse,
Directeur général des Contributions
indirectes, en faveur de M.
Rolland. Je ne sais si a
beaucoup d'influence en haut
lieu. Je souhaite qu'il
réussisse, car il plaide pour
la justice contre l'iniquité.
Si M. Rolland est visé,
j'aurai à mon tour à craindre
d'être essayé par ces gens-là.
Pour le moment on paraît ne
pas bouger. Dieu veuille qu'il
ne soit toujours ainsi.

Duisley, ce 21 Mars,

Duisley, ce 21 Mars,
car Monsieur de Lange Dubois,
le superintendant salubrité
de notre tout district.

J. Bayle

Baugy, sur mer, le 11 Avril 1896

Mon cher Monsieur Du Lacaze Duthiers,

Je m'empresse de vous faire
parvenir à l'adresse de M. Laisa
professeur à Périgueux, le certificat
délivré par M. Wiber, commissaire
de surveillance administrative
à Corbiac, constatant le désalignement
du train passant à Baugy et
à 4 h du matin sur lequel
et vous êtes monté, véritablement
que j'ai occasionné un retard de
2 heures.

LABORATOIRE
D'ARCHIVES
PROPRIÉTÉ
PUBLIQUE

Verity agins.
Mon Monsieur Du Lacaze Duthiers,
les respectueux salutations
de votre dévoué serviteur.

J. Pigeot

Banyuls-sur-mer, le 9 juin 1896.



Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique

Wasson
de M. Sagoff

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire une démarche en mon faveur au ministère des Travaux Publics, Direction du Personnel, aux fins d'obtenir l'avancement qui m'est dû en partie de cette année.

Je suis conducteur principal de 2^e catégorie au traitement de 3500 F. depuis le mois d'avril 1891; on passe à la 1^{re} catégorie cinq ans après la promotion à la deuxième catégorie, au traitement de 3800 F. sans qu'il soit besoin d'être proposé pour les Ingénieurs - ainsi, par exemple, les conducteurs principaux doivent passer au traitement supérieur, ce sont les 50 plus anciens de la 2^e catégorie qui passent à la 1^{re} catégorie.

Les avances sont arrêtés au
Ministère. Ils seront couverts
cette année à la fin du mois de
juin.

L'année dernière 60 collègues de ma
catégorie, promus en 1860 sont
passés à la 1^{re} catégorie. Si
ce chiffre de 60 était maintenu
cette année, je serais sur de
passer, mon rang d'ancienneté
étant 40, mais comme sur
le budget de 1897, chapitre
affiliés aux Éducateurs, on a
opéré une réduction de 3000...
qui sera votée par la Chambre,
je crains beaucoup pour mon
avancement. Si j'étais ajourné
à l'année prochaine, le chiffre
de ma retraite serait sensiblement
réduit.

Je vous salue bien par l'ouïe de
l'arrangement que vos bons occasions
cette dernière.

J'ai appris que vous êtes resté à

Paris après avoir pris le repos à Las
Fons. J'ai la ferme espoir qu'à
votre prochaine visite au Ministère
de l'Instruction publique vous
appréhendez qu'il vous ait donné
pleine satisfaction et qu'une
bonne décision a été prise en
haut lieu contre les menaces de la
triste campagne menée contre
vous et contre votre œuvre.
J'espère aussi qu'en sera invitée
à ne pas faire l'enquête annoncée.
Je fais des provisions
pour terminer le Liban d'ici.

Mille agréés. Nos cœurs
Messieurs de Lacaze, Duthiers,
avec mes remerciements,
l'assurance de mon respectueux
salut.

J. Payot

Et les pannes cotribuables ne
cessent de s'en venir à M. de

Paris et vous amener le
nouveau intéressant le laboratoire

Qu'il en résulte, car messieurs
de l'Académie de Paris, les
suppléments salutaires
de votre éducation.

J. B. G. G.

Paris, le 28 Mars 1791.



Monsieur de l'Académie de Paris.

J'ai à vous apprendre une bien
fâcheuse nouvelle. mon fils
candidat à l'insignification n'a
pas eu le bonheur d'être
admis au premier concours. Il
n'avait cependant fait espérer
un bon résultat à la suite
de l'oral qu'il a subi à Paris.
Son ajournement est peut être
due à des renseignements qui
sont d'habitude donnés au
Maire de l'Université de Paris.
Sans mon avis ce serait le
Maire de Paris de l'Université
par d'autres influences plus haut
placées qui l'aurait deviné.
Comme ce ne peut se présenter
que d'être fait dans l'insignification,
j'aurai le malheur de
vous en faire part, ce qui sera
bien difficile.

Les travaux de l'ambassadeur sont
arrêtés depuis plusieurs jours
par les mauvais temps, l'adminis-
tration n'aurait mieux fait d'attendre
un peu temps prochain pour rentrer
en travail.

L'incident de cet ambassadeur qui
avait fait tant caser ses maris,
d'après les vœux de la municipalité
n'a provoqué aucune réclamation
de la part du public et en
particulier des maris. Si la
maire marché promait toujours à
la mairie il est certain qu'il
aurait tenu tout ce qu'il tenait
au second plan, & enrayé l'existence
de ce travail sans utilité
n'a jamais été contestée par
le public et par les maris en
particulier quoi qu'il en ait dit.

La chambre des requêtes de la
cour de cassation n'a pas encore
statué sur le pourvoi fait
par la commune de Bagnols
contre l'arrêt de la cour d'appel

de Montpellier qui se déboute
de l'affaire de ma belle sœur
Madame Rolland, contre la
Commune et l'Etat. Comme
je vous l'ai annoncé dans ma
dernière lettre, cette affaire
m'appelle prochainement à
Paris pour donner à l'avocat
de Madame Rolland tous les
secours qu'elle lui sera
nécessaires pour la préparation
de son mémoire qui il aura
à présenter à la cour de
cassation. Dans cette affaire
vous aurez à constater des
influences politiques qui tentent
pour la dernière fois de sauver
les finances de notre malheureux
commune, si tantais depuis
l'arrivée à la mairie de
March et de ses successeurs -
j'espère bien que cette fois-ci
vous n'y serez battus -

MINISTÈRE
DES
TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 23 Juin 1896.



Monsieur le Président
De la part de M. Michel
Simon

Monsieur le Président,
M. Sagols est proposé pour
le traitement supérieur de son
grade, au n° 38. Il est
probable qu'il sera compris
dans la prochaine promotion.

Toutefois, agréé, Monsieur
le Président, l'exprimer de
mon respectueux attachement

G. Michel